

AGENDA 2030

Le développement durable représente le défi majeur de notre siècle, essentiel pour notre économie, notre cohésion sociale et la préservation de notre cadre de vie. C'est pourquoi le département de Loir-et-Cher s'engage pleinement dans l'Agenda 2030.

Un cap clair pour l'avenir

Adopté en décembre 2020, l'Agenda 2030 du département est un plan d'action évolutif qui intègre les nouvelles exigences réglementaires et les ambitions de la collectivité.

L'Agenda 2030 constitue notre feuille de route en matière de développement durable et s'inscrit en réponse aux 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

Aujourd'hui, notre Agenda 2030 départemental s'organise autour de 17 objectifs, 132 actions concrètes et 5 axes.

- 1. protéger le climat,
- 2. protéger la biodiversité,
- 3. vivre ensemble,
- 4. être solidaire,
- 5. entreprendre responsable.

Son avancement et son évaluation feront l'objet d'un suivi annuel dans le cadre de notre Rapport de situation en matière de développement durable (RADD).



Le plan d'action Agenda 2030

Construire collectivement

L'Agenda 2030 mobilise l'ensemble des acteurs du territoire. Grâce à ces actions concrètes, le conseil départemental de Loir-et-Cher construit un avenir plus solidaire, écologique et responsable.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER Lundi au vendredi de 8h à 12h15 et de 13h45 à 17h30. Place de la République 41020 Blois Cedex 02 54 58 41 41